

Nouvelles règles pour les courses U14

23.3 Liste de départ et tirage au sort

Chaque athlète se voit attribuer un numéro de dossard par tirage au sort en début de saison. Ce numéro est conservé pour toute la durée de la saison.

Le numéro de dossard détermine l'ordre de départ de la première course de la saison. Pour la deuxième course de la journée, l'ordre est inversé : le premier part en dernier, le deuxième en avant-dernier, et ainsi de suite.

Pour chacune des journées de courses suivantes, un nouveau tirage au sort détermine l'ordre de départ de la première course, et l'ordre de la deuxième course est également inversé.

23.4 Classement individuel et points de circuit

23.4.1 Le classement individuel pour la saison sera établi de la façon suivante :

17 janvier : 2 courses	1 000 points
31 janvier : 2 courses	1 000 points
1 ^{er} février : 2 courses	1 000 points
14 février : 2 courses	1 000 points
22 février : 2 courses	1 000 points
15 mars : 2 courses	1000 points
22 mars : cumulatif des qualifications	500 points

→ Sélection des provinciaux

23.4.2 Chaque course est composée d'une seule manche. Le nombre de courses par jour ne doit pas être inférieur à 2. **Chaque course entraîne des points de circuit selon la grille de 500.**

23.4.3 Les médailles et les souvenirs seront remis selon le cumulatif des 2 courses de la journée, sauf pour le Super-G où il y aura une remise pour chaque course.

23.4.4 Le nombre de courses peut être modifié par le jury en cas de force majeure.